



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRONDISSEMENT DE LENS : INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT VISANT À RÉALISER DES DÉMONSTRATIONS DE TUNING LES WEEK-ENDS DE FEVRIER 2023

Arras, le 31 janvier 2023

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur l'arrondissement de Lens.

Le 11 septembre 2021, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé par arrêté préfectoral du 27 janvier 2023 d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning durant les week-ends de février 2023 : 3-6 février / 10-13 février / 17-20 février / 24-27 février 2023, sur les secteurs suivants :

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- la rue des Frères Lumière à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont ;
- l'ensemble des parkings de la zone commerciale Aushopping à Noyelles-Godault ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt ;
- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora à Courrières ;
- la plateforme multimodale de Dourges ;
- le parking de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine ;
- la zone industrielle de l'Alouette de Liévin et Bully-les-Mines, notamment les rues Marcel Caron, rue Jules Verne et Chemin de Lens.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)